

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 3565 à 3574présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« cinq ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de garantir la présence d'administrateurs salariés dans un nombre plus important de sociétés.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3565	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3566	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3567	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3568	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3569	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3570	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3571	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3572	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3573	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3574	de	M.	André CHASSAIGNE